

2020_CT2_249

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée - Extension de la superficie de la pépinière CleanTech et application du tarif "Pépinière #CleanTech"

Le 16 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 10 novembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BURLE Christian – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GARCIN Eric – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé donne pouvoir à GOMEZ André – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GUINIERI Frédéric – MARTIN Régis – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_249- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Interventions économiques**

■ Séance du 16 novembre 2020

05_2_02

■ **Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée - Extension de la superficie de la pépinière CleanTech et application du tarif "Pépinière #CleanTech"**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Innovation, ville intelligente, et économie de la connaissance, santé, recherche, enseignement supérieur

■ Séance du 19 Novembre 2020

16319

■ Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée - Extension de la superficie de la pépinière CleanTech et application du tarif "Pépinière #CleanTech"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Créée en 2017, la pépinière d'entreprises innovantes «#Cleantech» implantée au cœur du Technopôle de l'Environnement de l'Arbois accueille 42 jeunes entreprises innovantes travaillant dans le secteur de l'environnement sur 2650m² de locaux dédiés.

Les entreprises implantées en pépinière bénéficient d'espaces de travail adaptés à leurs besoins (bureaux, ateliers, salle de réunion...) mais surtout d'un accompagnement favorisant leur lancement et leur croissance dans les meilleures conditions.

En 2019, au regard du succès de la pépinière #Cleantech, une première extension de 750m² a été réalisée au sein du 1^{er} étage du nouveau bâtiment RIFKIN. Cette extension a permis à 15 nouvelles sociétés de se localiser ou de se développer sur le site.

Cependant, au second semestre 2020, la pépinière #Cleantech ne bénéficie plus d'espaces disponibles pour accueillir de nouveaux projets.

Pourtant a minima, un nouveau projet par semaine s'adresse à la Direction du Technopôle de l'Arbois pour essayer de s'y localiser.

C'est la raison pour laquelle, la Direction du Technopôle de l'Arbois souhaite profiter du départ de deux locataires situés au 1^{er} et au 3^{ème} étage du bâtiment MEGIE pour étendre encore la capacité d'accueil de la pépinière #Cleantech sur une surface d'environ 750m².

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_249-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Là encore, une quinzaine d'entreprises éligibles en pépinière seront attendues.

Ces dernières pourront alors bénéficier des animations proposées par le Technopôle de l'Arbois, de l'accompagnement dans leur développement et de la tarification « Pépinière » en vigueur pour leurs espaces de travail (bureaux, ateliers).

En conséquence, le présent rapport vise à permettre, sur les 1^{er} et 3^{ème} étage du bâtiment MEGIE, pour les entreprises éligibles en pépinière, de bénéficier de la tarification délibérée pour les jeunes entreprises innovantes du Technopôle qui selon l'ancienneté dans les locaux est comprise entre 85€ pour la 1^{ère} année et 140€HT/m²/an pour la 5^{ème} année pour les loyers (en sus 35€HT/m²/an pour les charges).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° ECO 004-7824/19/CM relative à la tarification 2020 de l'immobilier sur le Technopôle.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

La direction du Technopôle de l'Arbois est autorisée à étendre les surfaces de bureaux ou d'ateliers mis à disposition de la pépinière #CleanTech au 1^{er} et 3^{ème} étage du bâtiment MEGIE pour les entreprises éligibles en Pépinière #CleanTech au tarif de :

Loyer :

Année 1	: 85€ HT/M ² /An
Année 2	: 95€ HT/M ² /An
Année 3	: 110€ HT/M ² /An
Année 4	: 120€ HT/M ² /An
Année 5	: 140€ HT/M ² /An

Charges de bâtiment: 35€ HT/m²/an.

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget 2020 et suivants de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section en section de fonctionnement.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée - Extension de la superficie de la pépinière CleanTech et application du tarif "Pépinière #CleanTech"

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 19 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_249-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020